



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Périgueux, le 10 septembre 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Campagne d'irrigation 2020 : reprise de la baisse des débits et renforcement des mesures de restriction des usages de l'eau**

Avec un temps sec et chaud, la baisse des débits des cours d'eau du département se poursuit dans des proportions variables, ce qui est habituel à cette période correspondant à l'amorce de l'étiage naturel.

Pour les grands axes la Lizonne, la Dronne et la Dordogne soutiennent encore des débits satisfaisants, en revanche l'Isle, l'Auvézère et la Vézère, ont de nouveau franchi les 1<sup>ers</sup> seuils de gestion de crise. Les petits cours d'eau connaissent tous des débits faibles, inférieurs dans bien des cas au seuil de crise.

Ainsi après consultation des membres du comité départemental de gestion de l'eau, le Préfet de la Dordogne a décidé de fixer les mesures de limitation des usages de l'eau, applicables à compter du 11 septembre 2020 à 8h00, sur les cours d'eau suivants :

- Isle aval, Crempse, Auvézère, Blâme, Vézère et Nauze : ALERTE (interdiction de prélèvement = 2 jours par semaine) ;
- Pude, Euche, Isle amont, Loue, Vern, Beauronne de Saint-Vincent, Beauronne des Lèches, Beauronne de Chancelade, Manoire, Enéa, Borrèze, Couze, Couzeau, Conne, Gardonnette : ALERTE RENFORCEE (interdiction de prélèvement = 3,5 jours par semaine) ;
- Bandiat, Tardoire, Belle, Sauvanie, Boulou, Cern, Beune, Caudeau, Louyre, Céou aval, Céou amont, Tournefeuille, Germaine, Melve, Lizabel, Estrop, Seignal, Lidoire, Bournègue et Dropt amont : CRISE (interdiction totale de prélèvement pour tous les usages non prioritaires).

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat ([www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr)) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Le prochain comité de gestion de l'eau aura lieu le mardi 15 septembre prochain à la préfecture de la Dordogne.

